

Escadres de guerre et corsaires

Un besoin de ravitaillement et une base de repli

A partir de la guerre de « succession d'Autriche » (1740-1748), Anglais et Français s'affrontent régulièrement dans l'océan Indien jusqu'en 1810. Lors des conflits, les navires militaires envoyés par les autorités françaises dans l'océan Indien, se regroupent d'abord à l'île de France pour réparer leurs avaries et se pourvoir en munitions. Mais cette île ne peut leur fournir des vivres car elle n'en produit pas suffisamment pour sa propre consommation.

Les flottes de guerre relâchent donc ensuite à Bourbon pour se procurer les denrées nécessaires à l'alimentation des hommes embarqués sur les vaisseaux et pour y recruter de nombreux colons et esclaves afin de compléter leurs équipages et les troupes qui partent combattre aux Indes. Les colons de Bourbon sont en effet très demandés par les capitaines de navires militaires, car excellents tireurs, ils se perchent dans la mâture lors des abordages et occasionnent des pertes considérables à l'ennemi.

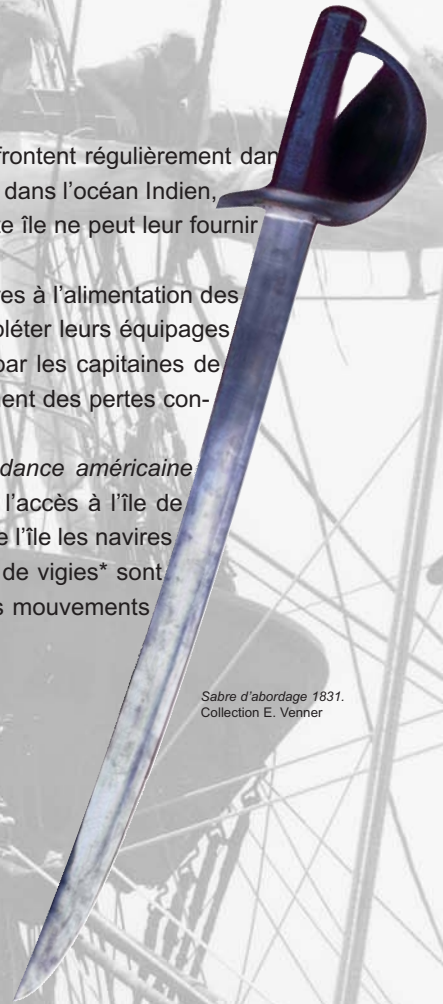
Les corsaires français apparaissent dans les rades de Bourbon durant la guerre d'Indépendance américaine (1775-1783), puis celles de la Révolution et du 1^{er} Empire. Lorsque les escadres anglaises bloquent l'accès à l'île de France, les corsaires utilisent fréquemment Bourbon comme base de repli. Ils amènent dans les rades de l'île les navires et les prisonniers qu'ils ont capturés. Afin de protéger les rades et les navires au mouillage, une série de vigies* sont installées sur les hauteurs de l'île, de Saint-Benoît à Saint-Pierre. Elles signalent aux autorités tous les mouvements de navires en communiquant entre elles et avec les quartiers par des signaux sonores et optiques.



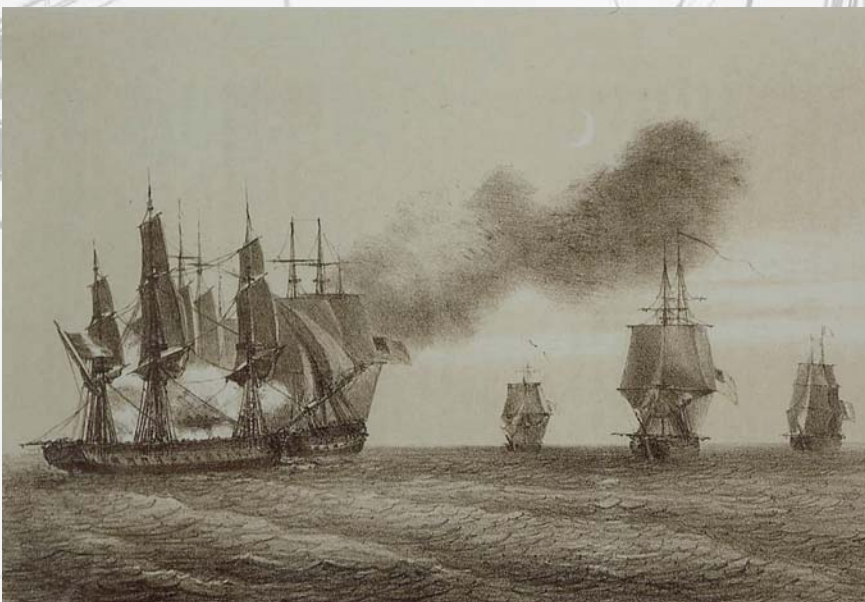
Vaisseau de 74 canons bâbord amure. Encyclopédie de la marine 1787. Collection privée



« 5 barils contenant 4620 piastres ». Prise faite par Bouvet sur le navire anglais « Clyde » le 17 Septembre 1809. Fonds Archives Départementales de La Réunion L411

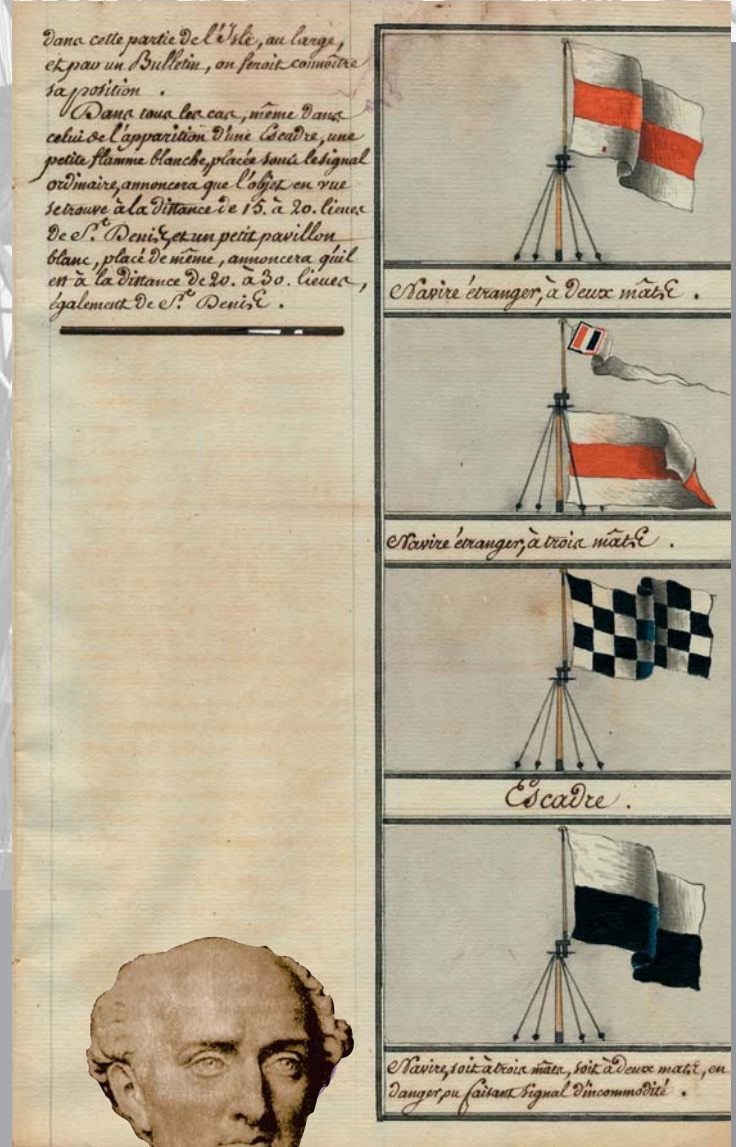


Sabre d'abordage 1831. Collection E. Venner



«Combat entre Français et Anglais, dans le canal de Mozambique, le 3 Juillet 1810». Lithographie de A. Roussin

Rôle d'équipage du corsaire «Les deux sœurs» en 1806. Fonds Archives Départementales de La Réunion L398



Dessins de différents types de pavillons à hisser sur les mâts des vigies, pour signaler la présence de navires. Fonds Archives Départementales de La Réunion, L424



Croix provenant de l'ancien cimetière de l'Ouest de St Denis, 1805. Fonds Musée L.Dierx



Buste de Bouvet. Collection privée

Corsaire : navire appartenant à des particuliers, ayant l'autorisation de leur gouvernement d'attaquer les navires d'autres pays.
Vigie : poste de guet généralement placé sur une hauteur qui permet de signaler tout danger.